

## **PLAN D'ACTION 2022-28**

**Le Plan d'Action expose les objectifs, les buts et les priorités stratégiques que l'AEC doit entreprendre, à court terme (2022 – 2028) révisables jusqu'en 2025, afin d'atteindre les résultats**

**ASSOCIATION DES ETATS DE LA CARAÏBE (AEC)**

**A LA XXVII<sup>e</sup> REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'AEC**

(Réunion virtuelle)

Mexique  
Le 29 avril, 2022

## **Indice**

### **PLAN D'ACTION 2022-2028**

#### **I. LES OBJECTIFS STRATÉGIQUES**

1. Objectif Stratégique A (3 stratégies générales)
2. Objectif Stratégique B (4 stratégies générales)
3. Objectif Stratégique C (4 stratégies générales)
4. Objectif Stratégique D (4 stratégies générales)

#### **II. LES ACTIONS STRATÉGIQUES**

1. Tourisme durable (8 actions)
2. Développement du commerce et des relations économiques extérieures (18 actions)
3. Transport (8 actions)
4. Réduction des risques de catastrophes (5 actions)
5. Commission de la mer des Caraïbes (4 actions)
6. Coopération et mobilisation des ressources (4 actions)

## ASSOCIATION DES ÉTATS DE LA CARAÏBE (AEC)

### Plan d'Action 2022-2028

Le Plan d'Action 2022 – 2028<sup>1</sup> de l'Association des États de la Caraïbe (AEC) s'appuie sur le Plan 2019 – 2021 qui était axé sur la revitalisation et la restructuration de l'AEC selon le mandat de la Déclaration de La Havane de juin 2016. Le Plan 2022 – 2028 prend en considération les enseignements tirés de la mise en œuvre de ce Plan antérieur et les besoins persistants et nouveaux des Membres de l'AEC en matière de développement dans le contexte de la COVID-19, du changement climatique et des menaces connexes. Le nouveau Plan 2022 – 2028 est donc axé sur l'élaboration des stratégies pour repositionner la Grande Caraïbe pour une plus grande résilience et une meilleure rationalisation en vue d'une performance optimale.

Le Plan d'Action expose les objectifs et les actions stratégiques que l'AEC doit entreprendre, à court terme (2022 – 2028) révisables jusqu'en 2025, afin d'atteindre les résultats de développement prioritaires pour la Grande Caraïbe : une plus grande résilience face aux menaces mais aussi une volonté accrue de tirer avantage des opportunités.

La Grande Caraïbe poursuit une vision de développement inclusive qui englobe les Objectifs de Développement Durable. A cet égard, les objectifs et actions stratégiques soulignés dans ce document et mutuellement articulés prendront en compte les thèmes transversaux suivants :

- i. la protection et conservation de l'environnement;
- ii. l'application d'une perspective de genre;
- iii. la participation communautaire ;
- iv. l'engagement avec les jeunes, les femmes, les personnes handicapées et les autres groupes vulnérables ;
- v. la transformation numérique ;
- vi. la participation du secteur privé;
- vii. l'appui à la micro, petite et moyenne entreprise
- viii. analyse et gestion des risques

Le Plan d'Action 2022 – 2028 va chercher à mettre l'accent sur une participation active des États membres et des résultats concrets.

Un élément fondamental du Plan d'Action de l'AEC est la poursuite de la Revitalisation qui a été commencée dans le cadre du Plan 2019 – 2021. À cet égard, le Secrétariat poursuivra le renforcement institutionnel par une forte culture axée sur la planification et les résultats, des processus améliorés et une meilleure communication, un bien-être et d'une viabilité financière solide, ainsi que le

---

<sup>1</sup> La durée correspond à 6 ans, à partir du mois d'avril. La période commence en avril 2022 et se termine en avril 2028.

développement organisationnel continu, y compris les ressources humaines, TIC, la numérisation et le renforcement des capacités pour les États membres, Membres associés et le Secrétariat.

Ce document constitue un GUIDE GENERAL, dont la base sera utilisée par le Secrétaire général pour élaborer un plan de mise en œuvre au plus tard soixante (60) jours suivant son acceptation **le 29 avril 2022. Le plan de mise en œuvre qui inclura une annexe des projets.**

Le Conseil des Ministres et les organes subsidiaires peuvent autoriser des changements ou des modifications aux programmes et aux projets approuvés, en fonction des ressources et des circonstances particulières de chaque cas.

Le Plan est exécuté par le Secrétariat, les Comités spéciaux et la Commission de la mer des Caraïbes, avec le soutien du Mécanisme de coordination et sous la direction du Conseil exécutif du Conseil ministériel, conformément aux dispositions de l'Accord 16/18, parmi d'autres.

Le Secrétariat de l'AEC exprime ses remerciements aux États membres, aux membres associés et aux observateurs pour leur soutien continu à cette nouvelle période de coopération, et saisit également cette occasion pour reconnaître leur contribution à l'exécution des projets mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action 2019-21 de l'AEC.

## OBJECTIFS STRATÉGIQUES

**OBJECTIF STRATÉGIQUE A :** Identifier et renforcer les avantages concurrentiels et comparatifs afin de promouvoir le développement durable, la complémentarité dans la production et la résilience dans les secteurs productifs de la Grande Caraïbe.

Axé sur la maximisation d'accès équitable des opportunités et avantages égales pour les peuples de la région, cet objectif sera poursuivi par la mise en œuvre des **trois (3) Stratégies transversales suivantes :**

- A.1 Accroître la compétitivité
- A.2 Maximiser l'exposition aux marchés
- A.3 Faciliter et promouvoir les investissements

**OBJECTIF STRATÉGIQUE B:** Contribuer au renforcement des mesures de résilience, réduire les pertes potentielles dues aux catastrophes causées par des aléas, favoriser une aide rapide et adéquate aux victimes, et obtenir une reprise rapide, efficace et meilleure.

Cet objectif sera poursuivi par la mise en œuvre des trois **(4) Stratégies transversales suivantes :**

- B.1 Atténuer les risques de catastrophe dans la région de la Grande Caraïbe.
- B.2 Accroître la sensibilisation et la capacité de réponse aux risques de catastrophes et de résilience dans la région de la Grande Caraïbe, en promouvant une culture de la sûreté dans la région.
- B.3 Renforcer la capacité de réponse face aux catastrophes dans la région de la Grande Caraïbe.
- B.4 Améliorer la préparation afin de « mieux reconstruire » (Build Back Better) dans le rétablissement, la réhabilitation et la reconstruction.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE C :** Réduire les risques environnementaux, la perte de biodiversité, et promouvoir la conservation, la restauration et l'utilisation durable de la biodiversité et autres ressources naturelles par une meilleure gouvernance de la Mer des Caraïbes. Cet objectif sera poursuivi par la mise en œuvre de **quatre (4) stratégies :**

- C.1 Impulser la désignation de la Mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le contexte du développement durable.
- C.2 Promouvoir la gestion durable de la Mer des Caraïbes et de ses ressources.
- C.3 Renforcer les mesures de mitigation et d'adaptation au Changement climatique.
- C.4 Promouvoir la gestion durable des déchets et résidus.

**OBJECTIF STRATÉGIQUE D** : Promouvoir la coopération multidimensionnelle comme outil fondamental pour le développement de la région de la Grande Caraïbe, la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD) et les autres agendas de développement internationaux à travers les projets et programmes de l'AEC.

Cet objectif sera promu par la mise en œuvre des **quatre (4) stratégies suivantes**:

- D.1 Attirer et renforcer la coopération financière et non financière pour les priorités établies par l'AEC ;
- D.2 Promouvoir et renforcer les relations avec les partenaires au développement ;
- D.3 Positionner l'AEC comme un partenaire stratégique pour le développement, en mettant en évidence les avantages et les opportunités pour les partenaires au développement ;
- D.4 Renforcer l'institutionnalité et les processus du Secrétariat.

## LES ACTIONS STRATÉGIQUES

### A.1 TOURISME DURABLE

Reconnaître le tourisme durable en tant qu'activité essentielle pour le développement économique et environnemental de la Grande Caraïbe. L'AEC aidera à promouvoir une approche essentielle et durable du tourisme, en reconnaissant les contributions que fait l'industrie touristique pour améliorer les conditions économiques, sociales et environnementales de la Grande Caraïbe, et ce faisant, générer des destinations plus compétitives et ajustées aux normes qu'exige le marché touristique mondial.

#### **A.1.1 Soutenir et promouvoir le développement et la mise en œuvre de systèmes, cadres et d'indicateurs reconnus au niveau mondial pour l'évaluation et la certification de la durabilité des destinations touristiques de la région pour renforcer la contribution du tourisme aux ODD**

L'AEC cherchera à établir une Zone de Tourisme durable dans la Grande Caraïbe (ZTDC), consolidée et renforcée, afin d'encourager l'utilisation de normes de durabilité pour le tourisme dans la région, qui soient vérifiables de manière indépendante, dans le but de promouvoir l'utilisation de l'ensemble unique des atouts touristiques de la région.

#### **A.1.2 Identifier les défis et les opportunités pour l'industrie, et mettre en œuvre des prescriptions en matière de meilleures pratiques, pour améliorer le produit touristique de la région**

L'engagement dans les programmes et les activités en faveur d'une sensibilisation accrue de l'industrie pour améliorer la prise de décisions de la gestion touristique au niveau des destinations, continue de constituer une priorité de l'AEC, face à la reconnaissance des défis et des opportunités pour les industries du voyage et du tourisme. Conformément à l'objectif de l'AEC de renforcer la gestion du tourisme au niveau des destinations, la prise de décision basée sur des preuves empiriques et une analyse des défis et des opportunités de l'industrie du voyage et du tourisme seront renforcées.

### **A.1.3 Promouvoir la diversification et l'innovation de l'offre touristique dans la Grande Caraïbe, à travers l'identification, la sélection, la conception et le développement de segments, niches, marchés et expériences pour les touristes base sur une vision inclusive**

L'AEC œuvrera pour soutenir, renforcer, diversifier et développer une attractivité régionale accrue pour les visiteurs consciencieux et sensibles aux particularités culturelles, reconnaissant la tendance mondiale actuelle de consommation d'expériences mémorables qui génèrent un taux élevé de retour des visiteurs et se traduit par une meilleure image de la destination au niveau international, tout en cherchant à se conformer aux Objectifs de développement durables (ODD).

### **A.1.4 Encourager le développement et l'adoption régionale de méthodologies, d'outils et de technologies qui soutiennent une chaîne de valeur touristique durable, résiliente et innovante**

Au fur et à mesure du renforcement du Tourisme durable, il est nécessaire de protéger et de développer des écosystèmes de soutien qui permettent des rendements maximaux et une meilleure adaptabilité des parties prenantes. Donc, l'AEC facilitera une meilleure utilisation des pratiques, des techniques et des compétences en matière de résilience industrielle, ainsi que des savoirs traditionnels et ancestraux.

### **A.1.5 Développer et encourager l'adoption de stratégies régionales qui facilitent la planification, la gestion et l'expansion du Tourisme durable dans la Grande Caraïbe**

L'AEC continuera de créer de la valeur pour le renforcement du Tourisme durable par le biais de la planification intégrée, l'accent étant mis sur l'atteinte d'objectifs communs et la maximisation de l'exploitation d'opportunités pour l'industrie, par la mise en œuvre des cadres communs de durabilité des Nations Unies par les Membres.

### **A.1.6 Promouvoir la durabilité sociale, économique et environnementale comme éléments clés pour le développement et la différenciation des marques de destination touristique dans la Grande Caraïbe**

En prenant en compte les considérations économiques, sociales et environnementales indissociables du tourisme durable, l'AEC favorisera la consolidation d'approches communes sur l'ensemble du territoire, indispensable à l'objectif d'une interprétation intégrée du tourisme durable.

### **A.1.7 Favoriser le développement d'une offre de tourisme durable spécifique autour des biens matériels et immatériels classés au patrimoine mondial de l'UNESCO**

Les pays de la Caraïbe ont un patrimoine naturel et culturel d'une très grande richesse dont certains biens ont été valorisés et reconnus comme patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO. Considérant l'attractivité touristique des visiteurs pour les biens classés, il s'agit de favoriser la création d'une offre touristique spécifique dans les pays de l'AEC dans le cadre de projet de multi-destination de tourisme durable.

### **A.1.8 Encourager la coopération entre les destinations en vue d'obtenir un financement conjoint pour le développement du tourisme**

L'AEC continuera de prôner la « coopération » (c.-à-d. la coopération entre des destinations concurrentes) entre ses Membres vu qu'il existe des avantages importants à tirer par une approche collective des difficultés et des possibilités, notamment dans le domaine de la mobilisation des ressources et de l'offre touristique multi-destinations.

## **A.2 DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DES RELATIONS ÉCONOMIQUES EXTÉRIEURES**

### **A.2.1 Promouvoir et soutenir la réduction graduelle et efficace des obstacles au commerce intrarégional**

L'AEC concentrera des efforts régionaux sur la réduction efficace des obstacles au commerce dans la cadre du processus d'amélioration de l'écosystème commercial régional, prônant des progrès vers la simplification des procédures et l'utilisation d'outils technologiques facilitant le commerce intrarégional.

### **A.2.2 Renforcer le développement et l'accès aux bases de données et aux renseignements empiriques dans le développement des programmes et des politiques fondés sur des données probantes pour appuyer le développement économique de la région**

Comprenant l'importance des données empiriques pour l'élaboration des programmes et des politiques pertinents et efficaces, l'AEC s'engage à combler les lacunes en matière de données dans la région afin de favoriser l'efficacité dans la prise de décisions et des plans de relèvement après la COVID-19 et développer et assurer la mise à jour de bases de données et de systèmes statistiques.

### **A.2.3 Créer un environnement favorable à l'expansion du commerce et à une compétitivité accrue dans la Grande Caraïbe**

Consciente de la nécessité d'améliorer le système du commerce régional, l'AEC continuera d'œuvrer pour la création d'un environnement régional favorable à l'élimination des obstacles au commerce et pour garantir que les infrastructures appropriées soient présentes pour utiliser les accords internationaux tels que l'Accord sur la facilitation des échanges de l'Organisation Mondiale de Commerce comme point de référence. En plus, il favorisera la facilitation et l'expansion du commerce.

### **A.2.4 Promouvoir le développement durable et inclusif de la région, par le biais entre autres, de l'économie des océans et ses ressources, pour contribuer à élargir sa base économique**

L'AEC reconnaît le rôle crucial que joue la diversification économique dans le processus de soutien à la reprise économique de la région et donc s'engagera dans la promotion du développement des systèmes et des capacités humaines pertinents, en soutien d'une économie des océans durable et inclusive et ses ressources.

### **A.2.5 Promouvoir le développement, la complémentarité et la compétitivité des capacités de production et des chaînes de valeur de la région**

Consciente de la valeur économique de la participation aux chaînes de valeur régionales et mondiales et des contraintes auxquelles font face des entreprises régionales à cet égard, l'AEC soutiendra des programmes qui améliorent les possibilités d'accès au marché, la création d'alliances stratégiques et les chaînes de production.

### **A.2.6 Promouvoir le développement de l'économie créative régionale basée sur les traditions culturelles, pour tirer profit des avantages concurrentiels et comparatifs**

Afin de réaliser le potentiel économique de l'économie créative régionale, l'AEC va promouvoir des programmes de transformation de talents, le renforcement des capacités et des compétences, la protection et la sauvegarde du patrimoine culturel et de la propriété intellectuelle de la Grande Caraïbe en biens, services et expressions culturels, afin de soutenir le processus de la diversification économique régionale et l'expansion du commerce des services.

### **A.2.7 Promouvoir et appuyer le développement du commerce numérique dans la Grande Caraïbe**

Reconnaissant l'importance de l'économie numérique mondiale pour la reprise économique de la Grande Caraïbe, l'AEC poursuivra des programmes qui favorisent le développement du commerce numérique et des activités économiques connexes comme priorités pour améliorer la compétitivité et la productivité dans la région. Compte tenu du soutien dont les MPME ont besoin dans le développement et l'utilisation des systèmes numériques, l'AEC poursuivra un programme visant à soutenir l'adoption des solutions de commerce électronique dans le cadre d'un plan stratégique pour renforcer les MPME dans la Grande Caraïbe.

### **A.2.8 Promouvoir l'innovation pour accroître la capacité de production des entreprises et le développement économique de la Grande Caraïbe**

L'innovation constitue l'un des piliers principaux de la quatrième révolution industrielle et l'application des idées innovatrices et des nouvelles technologies continuent de mener à la production efficace de produits et de services de meilleure qualité, et à une croissance économique durable. Compte tenu de ce fait, l'AEC œuvrera pour garantir la participation effective de ses États membres à cette transformation numérique et la promotion des technologies 4.0.

### **A.2.9 Promouvoir et encourager la mise en œuvre efficace des mesures de facilitation des échanges pour soutenir l'internationalisation des MPME**

Consciente de l'importance des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) pour le développement économique de la région, l'AEC promouvra et encouragera activement la mise en œuvre efficace des mesures de facilitation des échanges comme moyen de soutenir le développement et la participation accrue des MPME au marché mondial. Ainsi, il est important d'avancer une transformation en différents domaines pour les micros, petites et moyennes entreprises, afin de mettre en œuvre des actions efficaces qui identifient et réduisent les inégalités de genre et qui encouragent la participation des groupes autochtones, des handicapés et autres groupes vulnérables.

### **A.2.10 Redéfinir le commerce international pour un développement économique renforcé**

Le contexte actuel a changé la donne dans de nombreux domaines du commerce mondial. L'AEC observe, une augmentation du coût des matières premières et du transport qui par ricochet, augmente le coût des produits de consommation pour nos populations dans nos pays. Il est indispensable de créer à nouveau un espace commercial équilibré, un « *Triangle du Progrès* », articuler autour d'un double enjeu géographique et stratégique. Géographique, car il tient compte du commerce international entre « les Amériques – la Caraïbe – l'Europe ». Stratégique, car il inclut « les Matières Premières – le Transport – l'Economie ».

### **A.2.11 Promouvoir l'accès à des mécanismes de financement innovateurs pour la croissance et le développement des MPME**

Bien que les MPME demeurent des importants moteurs de création d'emplois, de diversification et de développement économiques, des prêts et des facilités de crédits des institutions bancaires traditionnelles restent en grande partie hors de leur portée, entraînant ainsi une débilitation financière. Donc, l'AEC œuvrera pour la promotion de l'accès à des mécanismes de financement innovateurs en vue d'améliorer l'accès des MPME au financement et aux sources de capital pour renforcer leur situation financière.

### **A.2.12 Soutenir un programme de formation permanente et d'assistance technique pour les MPME**

Le potentiel économique des MPME peut permettre aux pays de favoriser une reprise économique plus forte. De ce fait, l'AEC poursuivra un programme de formation et d'assistance technique qui serait axé sur le renforcement des capacités, le financement et l'inclusion dans l'économie numérique pour soutenir le redressement des MPME.

### **A.2.13 Promouvoir le développement des Centres et des Réseaux de Développement des petites Entreprises/ MPME**

Par le développement d'un réseau des Centres de Développement des petites Entreprises (« SBDC » sous son sigle anglais) / MPME et des programmes d'assistance technique à long terme, l'AEC promouvra et favorisera un esprit d'entreprise et l'innovation.

### **A.2.14 Promouvoir et renforcer les Partenariats public-privé pour tirer parti des ressources disponibles de manière efficace**

Dans le cadre de ses efforts visant à maximiser des Partenariats public-privé (PPP) comme un élément clé pour la fourniture de biens et de services publics, le programme de travail de l'AEC mettra l'accent sur le renforcement des programmes PPP qui mobilisent des ressources pour les projets pouvant être financés dans la Grande Caraïbe.

### **A.2.15 Développer des partenariats efficaces en vue de poursuivre des perspectives en matière d'investissements**

En tant qu'organisation régionale qui unit les pays de la Grande Caraïbe, l'AEC tirera parti des partenariats stratégiques avec des investisseurs et des agences de développement afin de mobiliser des ressources qui appuient le développement des infrastructures et les investissements technologiques, qui favorisent la création d'emplois de qualité, l'insertion dans les chaînes de valeur mondiales et l'augmentation des exportations intra régionales et extra régionales.

### **A.2.16 Développer des mesures pour améliorer le climat et les possibilités d'investissement et soutenir les investissements intra et extrarégionaux au sein de la Grande Caraïbe**

Consciente de l'importance d'un environnement commercial et réglementaire propice, l'AEC continuera à soutenir la mise en place de politiques régionales qui promeuvent des Investissements Directs Etrangers (IDE) et maximisent l'impact sur le développement. À ce titre, l'AEC entreprendra des travaux qui stimulent la confiance des investisseurs, notamment en promouvant la réduction de l'incertitude réglementaire, en augmentant la transparence et la prévisibilité des mesures d'investissement, en rationalisant les processus administratifs et le cadre nécessaire pour encourager un dialogue ouvert entre les gouvernements et les investisseurs.

**A.2.17 Soutenir les agences, institutions et autres entités responsables de la promotion du commerce et des investissements dans la Grande Caraïbe**

Compte tenu que les agences de promotion des investissements (API) constituent les points d'entrée principaux pour des investisseurs potentiels, l'AEC se concentrera sur le renforcement des capacités techniques des API des institutions et autres entités responsables de la politique d'investissement dans les pays de l'AEC en vue de renforcer la qualité des services offerts aux investisseurs.

**A.2.18 Continuer de fournir et de soutenir des plateformes visant à promouvoir des opportunités en matière de facilitation du commerce et de l'investissement**

Afin de promouvoir la Grande Caraïbe en tant que destination préférée pour le commerce et les investissements dans des secteurs ciblés, l'AEC poursuivra son travail visant à développer la marque régionale en soutenant des plateformes qui promeuvent des opportunités en matière de commerce et d'investissements dans la région. L'AEC révisera les secteurs stratégiques pour attirer les investissements.

## **A.3 TRANSPORT**

### **A.3.1 Promouvoir la modernisation des systèmes de transport pour augmenter leur efficacité et résilience**

L'AEC concentrera son travail sur la promotion de la numérisation des systèmes de transport pour faciliter un système de transport régional intégré, étayé par des actions conjointes, des processus harmonisés et des approches communes en matière de politiques, qui soient intégrés, modernes, économiques et surs.

### **A.3.2 Numérisation du secteur des transports pour accroître l'efficacité opérationnelle**

L'AEC soutiendra des mécanismes qui génèrent des opérations logistiques sans papier avec les plateformes en ligne et des procédures numériques pour le dédouanement et la circulation des biens et des services et qui encouragent le développement des mécanismes de sécurité, y compris le cyber sécurité, afin de protéger les infrastructures numériques et physiques.

### **A.3.3 Encourager et soutenir l'utilisation des technologies pertinentes pour appuyer l'écosystème de transport logistique dans la Grande Caraïbe**

L'AEC élaborera et mettra en œuvre des initiatives en matière de renforcement des capacités qui renforcent des capacités techniques pour utiliser des infrastructures numériques nouvelles et existantes qui sont essentielles pour un solide écosystème de transport.

### **A.3.4 Développer des stratégies pour soutenir et renforcer la connectivité aérienne et maritime dans la Grande Caraïbe**

L'AEC facilitera l'élaboration des cadres réglementaires, des accords et des mécanismes de soutien qui orientent les Membres en matière de principaux aspects des politiques pour un réseau aérien et maritime élargi et interconnecté.

### **A.3.5 Développer des solutions pour un mécanisme de transport efficace visant à faciliter la connectivité dans la Grande Caraïbe**

En réponse direct aux coûts élevés du transport, aux déséconomies d'échelle et aux voies de transport limitées, l'AEC soutiendra des initiatives, des programmes et des projets visant à développer les réseaux de transport intra et interrégional dans la région.

### **A.3.6 Renforcer le Cadre stratégique pour la Logistique dans la Grande Caraïbe pour Renforcer la Compétitivité et la Résilience**

L'AEC travaillera avec des partenaires et ses Membres pour coordonner le développement d'un cadre stratégique qui régirait une approche intégrée pour le développement et la gestion d'un solide réseau logistique régional.

**A.3.7 Promouvoir le transport durable pour établir des liens entre la protection de l'environnement, l'efficacité économique et le progrès social**

L'AEC promouvra les objectifs de transport durable en soutenant l'adoption par les Etats membres de normes globales qui réduisent l'impact environnemental et climatique, qui améliorent la résilience, améliorent la sécurité, et facilitent l'accès universel et une meilleure efficacité dans le développement du transport durable dans la région.

**A.3.8 Promouvoir les Partenariats public-privé pour le développement des infrastructures et services relatifs au transport et à la logistique dans les Caraïbes**

Consciente que les Partenariats public-privé peuvent être exploités comme approche d'approvisionnement pour la fourniture des infrastructures et services de transport modernes et de meilleure qualité, l'AEC se concentrera donc sur l'établissement des partenariats en vue de répondre à ces besoins en infrastructures et services dans le secteur des transports.

## **B. RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHES**

### **B.1 Promouvoir le renforcement et l'intégration de systèmes complets de réduction des risques de catastrophe, d'adaptation et de mitigation au changement climatique dans la planification du développement**

Les défis pour l'adaptation, l'atténuation et la gestion intégrée des risques de catastrophe sont principalement locaux et interconnectés aux niveaux régional et international. Afin d'atténuer des catastrophes, AEC doit réaliser des évaluations des capacités institutionnelles pour gérer le risque de catastrophe dans la région (en se concentrant initialement sur sargasses, pandémies, cyclones tropicaux, volcans, tsunamis, séismes, sécheresse, et inondation, incendie, avalanches, canicules) et réexaminer l'état actuel des systèmes d'alerte précoce (SAP) dans les Caraïbes. Notre région doit envisager l'adoption des normes internationales pour unifier les messages et la signalisation des SAP ainsi que la création d'un répertoire pour relier les entités qui surveillent les aléas naturels. De même, promouvoir des mesures d'atténuation et de prévention pour les conditions de risque actuelles et futures, ainsi qu'une culture de protection financière face aux catastrophes.

### **B.2 Favoriser le renforcement de la capacité de réaction face aux catastrophes, la résilience et la culture de la sécurité dans la région**

Des pertes causées par des catastrophes peuvent être réduites considérablement lorsque les gens sont incités à adopter une culture de sécurité et de résilience. De cette façon on encouragera la promotion d'une relation plus durable entre les êtres humains et la nature. Ceci peut se faire en employant des Systèmes d'Information géographiques (SIG), ainsi que le partage des connaissances et la collaboration entre les experts en risque de catastrophe, des organismes publics, des communautés, des entreprises, et d'autres parties prenantes clés. À cette fin, il faut donner la priorité à des approches créatives, innovatrices et inclusives.

### **B.3 La promotion et le renforcement de la préparation aux catastrophes pour une réponse efficace dans la Grande Caraïbe**

Des expériences récentes liées à des cyclones tropicaux, à des séismes, à la pandémie de COVID-19 et à des éruptions volcaniques élucident l'urgence d'une planification stratégique pour la préparation aux catastrophes dans la région. Des autorités, des entreprises et des communautés doivent être dotées des connaissances et des moyens pour organiser des interventions opportunes et efficaces dans des scénarios multi-aléas. Le renforcement des mécanismes de coordination aux niveaux régional, national et local est essentiel à cette fin ainsi que de tenir à jour un répertoire régional des points focaux.

- **Projet d'aquariums de coraux caribéens** (Atténuation des effets du changement climatique sur les récifs coralliens de la Caraïbe : culture et propagation de coraux durs et d'oursins à longues épines pour la restauration des récifs)
- **Projet de sargasses à usage biopharmaceutique** (la gestion de l'arrivée de sargasses pour l'usage dans les pays des Caraïbes)
- **Projet concernant les littoraux sablonneux** (Evaluation de l'impact des changements climatiques sur les littoraux sablonneux des Caraïbes : alternatives pour son contrôle et sa résilience)

#### **B.4 Promouvoir la création, le développement et/ou le renforcement des mécanismes de planification et de coordination des méthodes et des procédures afin de garantir que les activités de relance soient structurées et mises en œuvre de manière appropriée**

Le rétablissement est plus efficace lorsque les besoins des communautés, des organisations et des individus sont abordés de manière coordonnée, faisant du rétablissement l'une des fonctions les plus complexes de la gestion des catastrophes, impliquant le plus grand nombre et la plus grande variété de parties prenantes et ayant un impact sur le succès social et économique à long terme d'une communauté. Par conséquent, à la lumière des nombreuses relations qui doivent être entretenues pour le relèvement, l'AEC encouragera la création d'un cadre inclusif et complet de relèvement en cas de catastrophe, qui soit en totale conformité avec le concept de < Build Back Better > adopté par le Cadre de Sendai.

#### **B.5. Promouvoir l'inclusion des risques biologiques et sanitaires dans les plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe, en collaboration avec le secteur de la santé, et promouvoir des approches holistiques qui intègrent les dimensions de la santé humaine, environnementale et animale**

Promouvoir des actions de formation et d'échange de bonnes pratiques qui encouragent l'inclusion des risques biologiques et sanitaires dans les plans et stratégies de réduction des risques de catastrophe dans la région, en collaboration avec le secteur de la santé.

## C. COMMISSION DE LA MER DES CARAÏBES

### C.1 **Donner un nouvel élan à la désignation de la mer des Caraïbes comme zone spéciale dans le cadre du développement durable, en tenant compte des implications multidimensionnelles et multisectorielles de la mer des Caraïbes**

Il est nécessaire de fournir à la région de la Grande Caraïbe des ressources nécessaires pour permettre un 'un niveau de protection plus élevé afin de garantir la préservation et conservation des écosystèmes sains, de réduire les effets du changement climatique et des pandémies futures, et de diminuer l'impact du transport maritime sur l'environnement. Le développement des initiatives, des cadres et des politiques liés à des questions environnementales et écologiques qui affectent le développement des sociétés est nécessaire pour ce faire. L'AEC présentera des rapports biennaux à l'Assemblée générale des Nations Unies, lequel comprendra l'évaluation de l'AEC sur les implications de la désignation de la Mer des Caraïbes comme Zone spéciale par rapport à ses conditions océanographiques et écologiques.

### C.2 **Promouvoir la gestion durable de la mer des Caraïbes et de ses ressources par le développement de stratégies qui incorporent des pratiques innovantes, des solutions basées sur la nature, et une approche intégrée de la conservation et de la préservation des écosystèmes et de la biodiversité**

Il est nécessaire d'établir des partenariats entre les organisations régionales, les agences, le secteur privé et d'autres entités pour promouvoir l'utilisation durable à long terme et l'optimisation des ressources de la Mer des Caraïbes. Ceci peut être facilité par l'identification de synergies par l'AEC afin de promouvoir le transfert de connaissances et l'innovation. L'AEC identifiera également les questions clés liées à l'adaptation, l'atténuation, le financement, ainsi que les "dommages et pertes" liés au changement climatique, car la mer des Caraïbes est l'une des zones les plus sensibles à l'impact du changement climatique.

### C.3 **Promouvoir une plus grande résilience des écosystèmes, de la biodiversité et l'adaptation des communautés caribéennes aux impacts du changement climatique, en mettant l'accent sur l'élévation du niveau de la mer et les événements hydrométéorologiques extrêmes**

La région partage inquiétude les conclusions de dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), publié le 28 février 2022, qui souligne la fréquence des événements climatiques extrêmes, potentiellement dangereux et destructeurs qui se produira dans toutes les régions de la planète, y

compris la région de la Grande Caraïbe. Des problèmes environnementaux sont communs à la région. Il est donc important de renforcer des relations et d'identifier des synergies parmi des organisations internationales, régionales et/ou nationales pour mener des cours / ateliers de renforcement des capacités sur les effets du changement climatique et les menaces pour la Mer des Caraïbes et la vie humaine. Il est essentiel d'identifier l'écart entre les experts scientifiques, techniques et de la société civile afin de faire respecter la divulgation et la diffusion scientifiques, ce qui renforcera la collaboration entre les techniciens, les scientifiques, les Membres et les Associés de l'AEC en vue d'atteindre cet objectif.

#### **C.4 Promouvoir des mesures pour l'élimination ou l'atténuation des impacts générés par les déchets sur l'environnement et sur la santé des citoyens de la Grande Caraïbe**

Les activités terrestres génèrent entre 70 et 85% des déchets de la mer des Caraïbes et sont majoritairement composés de plastiques, ce qui en fait l'un des polluants les plus préoccupants de la région. Pour cette raison, l'adoption de mécanismes garantissant le droit de toute personne à un environnement sain et favorisant le développement durable en empêchant la production, la valorisation et la gestion intégrale des déchets dangereux, des déchets solides urbains et de la manutention spéciale sera encouragée ; ainsi que prévenir la contamination des sites par ces résidus et les assainir.

Une mobilisation massive est attendue dans la région des Caraïbes en raison de l'insécurité alimentaire et de l'accès réduit à l'eau potable/portable, des risques d'inondation et d'érosion des sols, et de l'élévation du niveau de la mer, tous liés au réchauffement climatique. . En ce sens, la communication en face à face ou virtuelle avec les communautés côtières acquiert une grande importance pour renforcer et renforcer la résilience au changement climatique. La diffusion d'infographies et la promotion de campagnes dans les réseaux sociaux comme dans d'autres médias qui renforcent la résilience deviennent vitales comme forme de communication avec la société civile pour éviter des conséquences catastrophiques, y compris le développement et la mise en œuvre de l'Initiative de mobilité climatique des Caraïbes pour générer des données afin de soutenir la prise de décision.

## **D.1 COOPÉRATION ET MOBILISATION DES RESSOURCES**

La coopération est un outil fondamental pour le développement des pays et des régions et pour la réalisation des ODD et également constitue l'un des piliers de l'AEC. Pour se conformer aux objectifs stratégiques dans le Plan d'action pour les domaines prioritaires de l'AEC, en particulier les défis imposés par l'impact de la pandémie de COVID 19 dans la région de la Grande Caraïbe, l'approche de la coopération et de la mobilisation des ressources sera orientée vers la coordination, la mobilisation et la garantie de la disponibilité des ressources pour la mise en œuvre des projets et programmes de l'AEC et se concentrera sur les points suivants:

### **D.1.1 Promouvoir l'augmentation et la diversification des ressources financières provenant de différentes sources pour assurer la durabilité aux programmes et projets de l'AEC**

Assurer et diversifier les sources de financement parmi les partenaires de développement, le secteur privé et les agences de coopération ainsi que les initiatives de l'AEC, sur la base de la conception et de la formulation de projets et programmes identifiés comme prioritaires dans la région en collaboration avec les États membres et membres associés sur la base d'une égalité d'accès de toutes les parties et d'un traitement non discriminatoire.

### **D.1.2 Participation à des événements de coopération internationale**

En collaboration avec le Secrétaire général et sur la base des objectifs du Plan d'action 2022-2028, l'AEC participera à des événements de coopération pour identifier de nouvelles opportunités de coopération et faire connaître le travail de l'AEC et des États membres.

### **D.1.3 Attirer l'attention sur l'importance de promouvoir l'accès à la coopération pour les pays à revenus intermédiaires (PRI)**

Promouvoir l'accès de la Grande Caraïbe aux fonds de coopération pour soutenir les efforts des membres classés comme "pays à revenus intermédiaires" pour être bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD), en tenant compte des lacunes structurelles et autres vulnérabilités.

### **D.2.1 Promouvoir et renforcer les relations avec les partenaires au développement potentiels**

Puisque l'un des piliers clés de l'AEC est la coopération, l'AEC cherchera à promouvoir et générer de nouvelles relations avec les donateurs, et à renforcer les relations existantes afin d'obtenir une coopération pour ses projets, tout en travaillant avec les partenaires et observateurs régionaux, subrégionaux et internationaux.

De même, l'importance de la coopération triangulaire est soulignée, tout en reconnaissant son rôle dans le renforcement des capacités, le transfert de technologie et la promotion d'autres formes de soutien aux pays en développement, conformément aux principes de la coopération Sud-Sud et en étant conscients qu'il ne s'agit pas d'un substitut à la coopération Nord-Sud.

### **D.2.2 Promouvoir et renforcer les alliances stratégiques**

La création et le développement d'alliances macro-régionales, multi-acteurs et inclusives, en tenant compte des rôles et responsabilités respectifs des parties prenantes, est une action essentielle pour augmenter la coopération et réaliser le développement de la région.

### **D.2.3 Négociation, exécution et conclusion de protocoles d'accord**

Promouvoir et diversifier les sources de coopération (financière, en nature, coopération technique) et pérenniser les programmes et projets de l'AEC, à travers la négociation et l'utilisation de ce mécanisme, et identifier les synergies avec des partenaires potentiels sont une priorité stratégique qui permettra de traduire en actions concrètes les programmes de travail élaborés à partir des protocoles d'entente.

### **D.3.1 Assurer la visibilité des partenaires au développement concernant les bénéfices du partenariat dans les projets et programmes de l'AEC**

La communication stratégique joue un rôle important et, pour positionner et promouvoir l'AEC en tant que référence et partenaire stratégique dans la région de la Grande Caraïbe, il est essentiel d'avoir une stratégie orientée vers les donateurs et, en même temps, de donner de la visibilité aux activités et aux résultats favorisées par les donateurs et les partenaires au développement.

### **D.3.2 Renforcer la communication par le développement et la mise en œuvre d'une stratégie multicanal pour promouvoir, informer et interagir avec l'ensemble des parties prenantes**

Disposer d'un plan de communication spécifique à destination des bailleurs de fonds et des partenaires au développement, afin de favoriser la coopération. L'information sera socialisée et systématisée avec tous les acteurs impliqués dans les projets et initiatives développés.

### **D.4.1 Assurer un processus continu de contrôle de la qualité des programmes, projets et initiatives de l'AEC**

La transparence et la responsabilité des projets et programmes menés par l'Association des États de la Caraïbe seront promues sur la base d'une méthodologie préalablement établie, qui permettra **la planification, le suivi, le contrôle et l'évaluation** des projets en conformité avec les normes internationales de qualité. Des informations seront collectées à toutes les étapes de chaque projet afin d'avoir une vue d'ensemble depuis son début, son développement et sa conclusion, ainsi que l'utilisation efficace des ressources financières et non financières.

### **D.4.2 Favoriser le développement institutionnel de l'AEC**

Ce processus d'amélioration continue, ré-outillage et restructuration sera mis en œuvre en établissant un cadre de processus améliorés et de développement organisationnel, y compris le développement et la formation des ressources humaines et l'amélioration de la technologie.

### **D.4.3 Intelligence institutionnelle**

Effectuer un benchmark avec d'autres institutions pour identifier les meilleures pratiques et expériences en matière de coopération et de mobilisation des ressources, qui peuvent être utiles pour améliorer les processus institutionnels.